



Délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du trois décembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 22

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Madame LECAMP Yveline – Messieurs ROULET Jean-Paul – RIAUD Didier – Mesdames PIRAUD Monique - BOSSE-PERUS Viviane – GUINARD Chantal – PICOT Marie-Andrée – OLIVEIRA Angélique - Monsieur DUVAL Cédric – Mesdames ROQUET Christelle – ROYER Carine – Messieurs FROCRAIN Frédéric - OUISSE Laurent – GAUDIN Nicolas - DELALANDE Mickaël - Madame MISIN Christine – Monsieur PABOIS Alain – Madame MOINARD Joséphine – Messieurs PERRIN Yvonnick – BAUDICHAUD Ghislain

Etaient excusés avec pouvoirs : 5

Madame MINGOT Aurélie (procuration à Madame ROYER Carine)
Monsieur GIRARDEAU Alain (procuration à Monsieur OUISSE Laurent)
Madame MARTIENNE Alice (procuration à Monsieur CHENEAU François)
Madame BRICHE Pascaline (procuration à Monsieur RIAUD Didier)
Monsieur MIAULT Vincent (procuration à Madame MOINARD Joséphine)

Etaient excusés : 2

Monsieur LETILLY Tony
Madame PIED Magalie

Secrétaire de séance : Madame ROQUET Christelle

DELIBERATION N° 4

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX 2026

RAPPORTEUR : Monsieur CHENEAU François

Exposé

Le Conseil Municipal est informé qu'il convient, comme chaque année, de réexaminer les tarifs des services publics locaux.

Dans ses projections, la Commission européenne a revu à la baisse sa prévision de croissance en 2026 à 1,2% dans la zone euro. Dans le même temps, elle a relevé sa prévision d'inflation pour l'an prochain à 1,9%.

Compte-tenu de cette inflation et de la nécessité de préserver son autofinancement eu égard au PPI envisagé en investissement, il est proposé d'appliquer un taux directeur d'environ 2 %, au titre des tarifs pour l'année 2026 (excepté pour les droits de place et de stationnement du marché).

Proposition

* VENTE DES JETONS DE LA BORNE CAMPING CARS

Tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

Tarif de vente des jetons à **3,50 €** (tarif 2025 : 3,40 € l'unité) - un jeton permet d'obtenir 1 heure d'électricité ou 100 litres d'eau ; la vidange des eaux usées est gratuite.

* ANIMATIONS RESIDENCE SENIORS « Danielle Darrieux »

Rappel pour mémoire :

Tarifs 2025 :

- 54 €/mois pour une personne seule ;
- 75,5 €/mois pour un couple.

Tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

- **54,5 €/mois** pour une personne seule ;
- **76 €/mois** pour un couple.

* DROITS DE STATIONNEMENT : TARIF POUR STRUCTURE BÂTI :

Tarif à compter du 1^{er}/07/2024 (sans changement) : droits de stationnement : **0,12 €/m²** de terrain effectivement occupé/jour d'occupation. Maintenu en 2025 (0,11 €/m²)

- Forfait 2025 eau/assainissement : **4,27 €/m³** (4,18 €/m³ en 2025)
- Forfait 2025 électricité : **0,20 €/KWh** (0,19 €/KWh en 2025)

* DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT DU MARCHE

Tarif à compter du 1^{er}/07/2024 : maintenu en 2025 **et en 2026**

	Jours sans pluie	Jours de pluie
1) DROITS DE PLACE (le mètre linéaire)		
Commerçants ambulants (étalage sans véhicule), le mètre linéaire	0,85 €	0,01 €
Minimum de perception	2,00 €	0,10 €
2) DROITS DE STATIONNEMENT AU MARCHE (le mètre linéaire)		
Véhicules de tourisme et camionnettes sans remorque (charge utile : moins de 1 000 kg)	0,75 €	0,01 €

Camionnettes (charge utile : plus de 1 000 kg) autocars, camions	0,75 €	0,01 €
Minimum de perception	0,75 €	0,10 €

Accès à l'électricité : (2025 : 0,75 €). **2026 : 0,75 €** l'accès à un commerçant ambulant le temps du marché.

*** DROITS DE STATIONNEMENT : TARIFS POUR VEHICULES DE VENTE AMBULANTE HORS HORAIRES DU MARCHE**

1. Camions de type semi-remorques (outillages, casseroliers...) : (2025 : 80 €/jour) **2026 : 80 € par jour ;**
2. Camions magasin autoporté de vente ambulante (poissonniers, cordonniers, sandwiches, pizzas...) : (2025 : 5 €/jour) **2026 : 5 € par jour ;**

Avec, pour ce second cas, abonnement obligatoire payable par avance au mois ou au trimestre, sur la base de ce tarif et des dispositions de l'arrêté d'autorisation de stationnement.

3. **Nouveau** : Camions magasin autoporté de vente ambulante installés de manière continue sur le domaine public : (poissonniers, cordonniers, sandwiches, pizzas...) :

- **A compter du 1^{er}/07/2024, maintenu en 2025 et 2026 :**

- La 1^{ère} année : 0,003 €/m²/jour,
- A partir de la 2^{ème} année : 0,11 €/m²/jour

*** DROITS DE STATIONNEMENT POUR STRUCTURES de type cirques, manèges (hors associations ou manifestations municipales dongeoises)**

Rappel :

Tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2025 :

Structures	la journée prix forfaitaire	la semaine prix forfaitaire	la quinzaine ou + prix forfaitaire
Surface < 100 m ²	16,5 €	81,5 €	97 €
Surface > 100 m ² et < 300 m ²	27,5 €	135,5 €	195 €
Surface > 300 m ²	37,5 €	188 €	270 €

Accès à l'électricité :

Structures	la journée prix forfaitaire
Surface < 100 m ²	3,05 €
Surface > 100 m ² et < 300 m ²	5,10 €
Surface > 300 m ²	11,70 €

Tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

Structures	la journée prix forfaitaire	la semaine prix forfaitaire	la quinzaine ou + prix forfaitaire
Surface < 100 m ²	16,8 €	83,1 €	98,9 €
Surface > 100 m ² et < 300 m ²	28,0 €	138,2 €	199 €
Surface > 300 m ²	38,2 €	191,8 €	275,4 €

Accès à l'électricité :

Structures	la journée prix forfaitaire
Surface < 100 m ²	3,10 €
Surface > 100 m ² et < 300 m ²	5,20 €
Surface > 300 m ²	11,90 €

*** DROITS DE TERRASSES : TARIFS DROIT DE STATIONNEMENT ET
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Par délibération n° 14 du 30 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé de fixer le droit de stationnement et d'occupation temporaire du domaine public : (forfait 2025 : 65 €)

Forfait 2026 : 66 €.

*** TRAVAUX DE CREATION DE PASSAGES SURBAISSES****Tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2026 :**

Dans la mesure où le coût d'un abaissement de trottoir est très variable selon la configuration des lieux, il est souhaitable pour la commune de facturer les demandeurs au coût réel des travaux (au montant du devis de l'entreprise de voirie).

Conservé : *Par exception, les personnes en situation de handicap pourront bénéficier de cet aménagement à titre gratuit.*

* SERVICE FUNERAIRE

Tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

	Au 1 ^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026
1 - Inhumation : cercueils, boîtes à ossements, dépôt d'urnes et scellement		
Adulte et enfant de + de 7 ans	les prestations sont effectuées par le service des pompes funèbres	
Enfant de - de 7 ans		les prestations sont effectuées par le service des pompes funèbres
Par corps en supplément		
2- enlèvement d'urnes		
Enlèvement d'une urne d'une sépulture traditionnelle	les prestations sont effectuées par le service des pompes funèbres	les prestations sont effectuées par le service des pompes funèbres
Enlèvement d'une urne du columbarium	les prestations sont effectuées par le service des pompes funèbres	les prestations sont effectuées par le service des pompes funèbres

N.B. : Service non assujetti à la TVA dans les conditions définies à l'article 293 du Code Général des Impôts

3 - Concessions dans le cimetière & columbarium ADULTES		
10 ans	108 €	110 €
15 ans	184 €	188 €
30 ans	432 €	441 €
Plaque de columbarium	388 €	396 €
4 - Concessions dans le cimetière ENFANTS		
10 ans	82 €	84 €
15 ans	108 €	110 €
30 ans	216 €	220 €
5 - Caveaux communaux TTC		
Caveau 1 place	973 €	992 €
Caveau 2 places	1 514 €	1 544 €
Caveau 3 places	2 162 €	2 205 €

6 - ouverture et fermeture de cases de columbariums		
Ouverture et fermeture de caveaux	/	/
Ouverture et fermeture de cases	32 €	33 €

7 – Réhabilitation et Revente de caveaux communaux abandonnés		
1 place	567 €	579 €
2 places	783 €	799 €
3 places	1027 €	1 048 €

N.B. : Hors columbarium, pour les tombes enfants, le tarif est réduit de 50 %. Les concessions pourront être renouvelées pour une durée au plus égale à la durée de la concession initiale. Pour le(s) caveau(x) provisoire(s), aucune taxe ne sera perçue par la Commune.

* SALLES MUNICIPALES

Mise à disposition gratuite d'une des salles (sauf « les Guifettes ») aux associations dongeoises, une fois par an, lorsqu'elles organisent une manifestation avec droits d'entrée.

Tarif « heure de ménage » applicable aux locataires ne restituant pas une salle nettoyée correctement :

* Tarif 2025 : 34,5 € l'heure.

*** Tarif 2026 : 35 € l'heure.**

Tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

* SALLE POLYVALENTE

	Au 1 ^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026
Manifestations SANS droits d'entrée		
Associations dongeoises CARENE Organismes d'Etat	GRATUIT	GRATUIT
Associations extérieures à la commune Entreprises	256 €	262 €
Particuliers dongeois - Vins d'honneur (*) - Autres manifestations (*)	116 € 206 €	119 € 210 €
Manifestations AVEC droits d'entrée		
Associations dongeoises	145 €	148 €

(*) un employé dont le poste de travail est sur Donges est autorisé à louer la salle pour son départ en retraite (sur présentation d'un justificatif)

Caution Dommage : 300 € ; Caution ménage : 50 €

La mairie a la priorité d'utilisation de la salle polyvalente pour organiser sa programmation évènementielle, elle pourra donc orienter les associations dont les activités sont habituellement réalisées dans la salle polyvalente, vers d'autres salles communales dans les mêmes conditions tarifaires, si cela est nécessaire.

* SALLE DU PETIT MARAIS

	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025
Manifestations SANS droits d'entrée		
Associations dongeoises CARENE Organismes d'Etat	GRATUIT	GRATUIT
Associations extérieures et entreprises	229 €	234 €
Particuliers dongeois		
- Vins d'honneur (*)	104 €	106 €
- Autres manifestations (*)	174 €	178 €
- Si location Samedi et Dimanche – Forfait week-end	258 €	263 €
Manifestations AVEC droits d'entrée		
Associations dongeoises	122 €	125 €

(*) un employé dont le poste de travail est sur Donges est autorisé à louer la salle pour son départ en retraite (sur présentation d'un justificatif). **Caution Dommage : 300 € ; Caution ménage : 50 €**

* SALLE DE LA POMMERAYE

	Au 1 ^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026
Manifestations SANS droits d'entrée		
Associations dongeoises CARENE Organismes d'Etat	GRATUIT	GRATUIT
Associations extérieures et entreprises	204 €	208 €
Particuliers dongeois		
- Vins d'honneur (*)	91 €	93 €
- Autres manifestations (*)	104 €	106 €
- Si location Samedi et Dimanche – Forfait week-end	155 €	158 €
Manifestations AVEC droits d'entrée		
Associations dongeoises	110 €	112 €

(*) un employé dont le poste de travail est sur Donges est autorisé à louer la salle pour son départ en retraite (sur présentation d'un justificatif)

Caution Dommage : 300 € ; Caution ménage : 50 €

* SALLE DE REVIN

	Au 1 ^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026
Location par des particuliers et des entreprises dongeoises Si location Samedi et Dimanche – Forfait week-end	39 € 58 €	40 € 60 €
Location par des associations dongeoises	GRATUIT	GRATUIT

Caution Dommage : 300 € ; Caution ménage : 50 €

* SALLE DES FETES « LES GUIFETTES »

Rappel :

Tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2025 :

C a u	ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS DONGEOIS		ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS EXTERIEURS		ENTREPRISES		ECOLES DE DONGES ouN ORGANISMES PUBLICS
	Week-end et jours fériés	Semaine	Week-end et jours fériés	Semaine	Week- end et jours fériés	Semaine	Semaine
t	Grande salle avec cuisine	706 €	573 €	1403 €	114 0 €	1 877 €	1130 €
n	Grande salle sans cuisine*	468 €	361 €	759 € (tarif loto) 985 € (Asso Ex ou Part Ex)	719 €	1 250 €	711 €
D	Petite salle avec cuisine	409 €	309 €	819 €	614 €	1002 €	609 €
a	Petite salle sans cuisine	309 €	205 €	614 €	409 €	751 €	409 €
ge : 1 000 € Caution ménage : 300 €							116 €

TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2026 :

* I a I o c a	ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS DONGEOIS		ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS EXTERIEURS		ENTREPRISES		ECOLES DE DONGES ou ORGANISM ES PUBLICS
	Week- end et jours fériés	Semaine	Week- end et jours fériés	Semain e	Week- end et jours fériés	Semain e	Semaine
Grande salle avec cuisine	720 €	584 €	1 432 €	1 163 €	1 915 €	1 153 €	
Grande salle sans cuisine*	477 €	368 €	774 € (tarif loto) 1004 € (Asso Ex ou Part Ex)	719 €	1 275 €	726 €	238 €
Petite salle avec cuisine	418 €	316 €	835 €	626 €	1 022 €	621 €	
Petite salle sans cuisine	316 €	209 €	626 €	417 €	766 €	417 €	118 €

Caution Dommage : 1 000 € Caution ménage : 300 €

Les cautions pourront effectuées par la signature d'un mandat de prélèvement accompagné d'un RIB, conservés par le régisseur et adressé à la Perception uniquement en cas de dégâts avérés.

La location de la petite ou grande salle des Guifettes sans cuisine ne donne pas accès à la chambre froide.

Forfait mariage 2 jours :

- Grande salle avec cuisine :

Particulier dongeois : Tarif 2025 : 1 170 € ; **Tarif 2026 : 1 193 €**

Particulier résidant hors Donges : Tarif 2025 : 2 339 € ; **Tarif 2026 : 2 386 €**

- Petite salle avec cuisine :

Particulier dongeois : Tarif 2025 : 818 € ; **Tarif 2026 : 835 €**

Particulier résidant hors Donges : Tarif 2025 : 1 637 € ; **Tarif 2026 : 1 670 €**

(Cette formule est appliquée lors de la location pour tous les mariages sur 2 jours)

Tarif applicable pour les contrats signés à compter du 12 décembre 2025.

- Demi-journée (option pour les mariages se déroulant le samedi ou le samedi et dimanche) :

119 € en 2025 : **121 € en 2026.**

- Vaisselle (option) : 179 € en 2025 : **183 € en 2026.**

- Intervention d'un agent qualifié SSIAP (obligation liée à la classification de l'établissement) :

16 €/ heure en 2025 : **17 €/heure en 2026.**

- **Spectacles nécessitant un SSIAP 3 :** Tarif 2025 : 596 €

Tarif 2026 : 608 € (mise à disposition d'un agent qualifié SSIAP en référence à la classification de l'établissement et à la réglementation).

- **Pour le 31 décembre :**

Pour les associations et restaurateurs sans mise à disposition de personnel municipal ; Obligation d'un SSIAP à la charge de l'organisateur pour toute la durée de la manifestation ;

Tarif spécifique :

- 596 € en 2025 : **petite salle avec cuisine**
- 608 € en 2026.**
- 1 125 € en 2025 : **grande salle avec cuisine 1**
- 151 € en 2026.**

- **Selon l'objet de la réservation pour la salle des Guifettes :**

Les associations suivantes ayant pour objet l'animation de la commune bénéficient de deux réservations gratuites par année : Comité des Fêtes, et O.S.C.D.

Ces réservations devront être effectuées 18 mois avant la date d'utilisation ou suivant les disponibilités de la salle au moment de la demande.

L'association EFS Pays de la Loire bénéficie de la gratuité de la salle pour les collectes de sang.

L'association EFS Pays de la Loire bénéficie de la gratuité de la salle pour la soirée TELETHON.

Le Secours Populaire de Donges bénéficie de la gratuité de la salle pour son arbre de Noël.

L'association « Les Zix » bénéficie de la gratuité de la salle des Guifettes à titre exceptionnel pour ses cours de danse compte tenu de l'augmentation du nombre de participants (capacité de la salle polyvalente de la Mairie plus adaptée) et de la non disponibilité d'une salle de sport sur le créneau horaire des cours de danse.

Les organismes publics bénéficient de la gratuité de la salle si la commune est partenaire de la manifestation.

Pour l'organisation d'un LOTO, le tarif est de **469 €** (tarif 2025) **479 € en 2026** pour les associations dongeoises et de **759 €** (tarif 2025) **774 € en 2026** pour les associations extérieures à Donges, quel que soit le jour (semaine ou week-end).

Les écoles de Donges bénéficient de la gratuité de la salle des Guifettes une fois dans l'année.

Toute association qui bénéficie de la gratuité de la salle des Guifettes est également exonérée des frais d'intervention d'agent qualifié SSIAP.

* **FOYER COMMUNAL SIS 36 AVENUE DES HERLAINS**

	Depuis le 1 ^{er} juillet 2022
Manifestations SANS droits d'entrée Associations dongeoises	GRATUIT

* **MAISON DES ASSOCIATIONS**

(Grande salle ; salle de musique ; bureau n° 1)

	Depuis le 1 ^{er} juillet 2022
Manifestations SANS droits d'entrée Associations dongeoises	GRATUIT

*** SALLE DE MOTRICITE DE L'ECOLE CASANOVA**

	Depuis le 1 ^{er} juillet 2022
Manifestations SANS droits d'entrée Associations dongeoises	GRATUIT

*** RESIDENCE DANIELLE DARRIEUX**

Salle gratuite pour tous les résidents	Caution Dommage	Caution Ménage
	300 €	50 €

*** ESPACE RENAISSANCE**Rappel : Tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2025 :

I SPECTACLES INTERPRETES PAR L'ORGANISATEUR				
ASSOCIATIONS CULTURELLES DONGEOISES				
Spectacle	Sans droits d'entrée	Avec droits d'entrée		
	113€	227 €		
Répétition	GRATUIT			
ASSOCIATIONS CULTURELLES EXTERIEURES A LA COMMUNE				
Spectacle	Sans droits d'entrée	Avec droits d'entrée		
	227 €	340 €		
Répétition	GRATUIT			
ECOLES-COLLEGE DONGEOIS				
Spectacle	GRATUIT			
Répétition	GRATUIT			
II SPECTACLES NON INTERPRETES PAR L'ORGANISATEUR				
ASSOCIATIONS OU STRUCTURES DONGEOISES				
Spectacle	Sans droits d'entrée	Avec droits d'entrée		
	227 €	340 €		
Répétition	57 €			
ASSOCIATIONS OU STRUCTURES EXTERIEURES A LA COMMUNE				
Spectacle	Sans droits d'entrée	Avec droits d'entrée		
	454 €	567 €		
Répétition	113	€		
III REUNIONS, CONFERENCES, CONGRES, SÉMINAIRES				
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES OU COMITES D'ENTREPRISE DONGEOIS				
utilisation moins de 4h	57 €			
utilisation plus de 4h	113 €			
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES OU COMITES d'ENTREPRISES EXTERIEURS A LA COMMUNE				
utilisation moins de 4h	113 €			
utilisation plus de 4h	170 €			
CARENE, ORGANISMES D'ETAT				
Réunions	GRATUIT			
Conférences	GRATUIT			

Caution : 500 €**COMPLEMENT AU TARIF DE BASE :****1- si utilisation des matériels professionnels :***Son vidéo projection : **21 €** (21 € en 2024)*Lumière : **54 €** (53 € en 2024)*les deux : **65 €** (64 € en 2024).**2- si intervention de personnel communal :**

- 1) forfait 1 service régisseur ne dépassant pas 4 h : **97 €** (95 € en 2024)
- 2) forfait 3 services régisseur ne dépassant pas 12 h : **270 €** (265 € en 2024).

Tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

I. SPECTACLES INTERPRETES PAR L'ORGANISATEUR				
ASSOCIATIONS CULTURELLES DONGEOISES				
Spectacle	Sans droits d'entrée	Avec droits d'entrée		
	115€	232 €		
Répétition	GRATUIT			
ASSOCIATIONS CULTURELLES EXTERIEURES A LA COMMUNE				
Spectacle	Sans droits d'entrée	Avec droits d'entrée		
	232 €	347 €		
Répétition	GRATUIT			
ECOLES-COLLEGE DONGEOIS				
Spectacle	GRATUIT			
Répétition	GRATUIT			
II. SPECTACLES NON INTERPRETES PAR L'ORGANISATEUR				
ASSOCIATIONS OU STRUCTURES DONGEOISES				
Spectacle	Sans droits d'entrée	Avec droits d'entrée		
	232 €	347 €		
Répétition	58 €			
ASSOCIATIONS OU STRUCTURES EXTERIEURES A LA COMMUNE				
Spectacle	Sans droits d'entrée	Avec droits d'entrée		
	463 €	578 €		
Répétition	115 €			

III. REUNIONS, CONFERENCES, CONGRES, SÉMINAIRES	
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES OU COMITES D'ENTREPRISE DONGEOIS	
<i>utilisation moins de 4h</i>	58 €
<i>utilisation plus de 4h</i>	115 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES OU COMITES d'ENTREPRISES EXTERIEURS A LA COMMUNE	
<i>utilisation moins de 4h</i>	115 €
<i>utilisation plus de 4h</i>	172 €
CARENE, ORGANISMES D'ETAT	
<i>Réunions</i>	GRATUIT
<i>Conférences</i>	GRATUIT

Caution : 500 €

COMPLEMENT AU TARIF DE BASE :

1- si utilisation des matériels professionnels :

*Son vidéo projection : **22 €** (21 € en 2025)

*Lumière : **56 €** (54 € en 2025)

*les deux : **67 €** (65 € en 2025).

2- si intervention de personnel communal :

- 1) forfait 1 service régisseur ne dépassant pas 4 h : **99 €** (97 € en 2025)
- 2) forfait 3 services régisseur ne dépassant pas 12 h : **275 €** (270 € en 2025).

*** MEDIATHEQUE JULES VERNE**

Par délibération n°9 du 23 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé, dans le cadre de la politique tarifaire sociale soutenue par la municipalité, de passer à une gratuité exclusive pour tous à compter du 1er septembre 2022. Cette décision est maintenue en 2026.

*** STRUCTURES MOBILES DE TYPE « TENTES CHAPEAUX CHINOIS »**

Par délibération n°4 du 7 mai 2009, le Conseil Municipal a décidé de louer quatre structures mobiles de type « tentes chapeaux chinois » de 4 x 4 mètres l'unité **aux associations dongeoises** et d'en fixer le tarif.

Tarif à compter du 1^{er} Janvier 2026 : (tarif 2025 : 46 € l'unité) **47 € l'unité**

le module par jour de semaine ou de week-end ou par week-end (samedi plus dimanche), moyennant la signature d'un contrat de location et le versement d'une **caution de 1 000 €** quel que soit le nombre de modules loués.

Par délibération n°5 du 28 juin 2018, le Conseil Municipal a fixé le nouveau tarif ci-dessous à compter du 1^{er} Juillet 2018 :

“Location des structures mobiles de type « tentes chapeaux chinois » de 3 x 3 mètres l'unité aux associations dongeoises :

Tarif à compter du 1^{er} Janvier 2026 : (tarif 2025 : 18 € l'unité) **19 € l'unité**, le module par jour de semaine ou de week-end ou par week-end (samedi plus dimanche), moyennant la signature d'un contrat de location et le versement d'une **caution de 1 000 €** quel que soit le nombre de modules loués.

*** ACTIVITES CULTURELLES**

Les tarifs relatifs **au service public des activités culturelles** ont été fixés par délibération n°8 du Conseil Municipal du 26 juin 2025 pour la période **du 01/09/2025 au 31/08/2026**.

*** EVEIL SPORTIF MUNICIPAL, STAGES SPORTIFS & ANIMATIONS ADULTES**

Les tarifs relatifs **au service public de l'éveil sportif municipal** ont été fixés par délibération n°8 du Conseil Municipal du 26 juin 2025 pour la période **du 01/09/2025 au 31/08/2026**.

*** MULTI-ACCUEIL BOUT D'CHOU**

Une convention d'objectifs et de financement est signée entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique et la Commune de DONGES, de même avec la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). La CAF et la MSA participent au financement de la structure, ce qui conditionne la participation des familles. Le tarif horaire est calculé en appliquant un taux d'effort (défini par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales CNAF) sur les ressources de la famille, dans la limite d'un plafond et d'un plancher définis et actualisés annuellement. Le tarif horaire de chaque famille est donc personnalisé.

Le tarif horaire est calculé en appliquant un taux d'effort (défini par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales) sur les ressources de la famille, dans la limite d'un plafond et d'un plancher définis et actualisés suite aux directives de la CNAF. Le tarif horaire de chaque famille est donc personnalisé. Pour mémoire : Le taux d'effort ainsi que les niveaux des ressources plancher et plafond, données réglementaires imposées par les directives CAF, est mis en application pour la tarification des familles au sein du Multi-Accueil.

Tarif plafond et plancher CNAF au 01/01/2026 :

Nombre d'enfants à charge	Tarif horaire minimum	Tarif horaire maximum
1 enfant	0.50 €	5.26 €
2 enfants	0.41 €	4.38 €
3 enfants	0.33 €	3.51 €
4 à 7 enfants	0.25 €	2.63 €
à partir de 8 enfants	0.17 €	1.75 €

Les ressources prises en comptes sont celles déclarées par la famille à l'administration fiscale et figurant sur l'avis d'imposition, hors abattement, pensions alimentaires reçues ou versées incluses ou déduites.

Les niveaux de ressources plancher et plafond ont et vont évoluer comme suit :

A compter du 1er septembre 2025, le tarif plafond est passé à 8500 € au lieu de 7000 €. Le tarif plancher fixé à 765.77 € jusqu'au 31 décembre 2024 est passé à 801 € au 1er janvier 2025.

Le taux d'effort, précisé ci-dessous, est inchangé :

Nombre d'enfants à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 enfants et +
Accueil collectif - taux d'effort	0.0619%	0.0516%	0.0413%	0.0310%	0.0206%

* SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, SERVICES ENFANCE-JEUNESSE

Les tarifs du service public de la restauration scolaire, de l'accueil de loisirs, des vacances, mercredis, périscolaire et des activités jeunesse (Maison des jeunes) à compter du 1^{er} septembre 2025 ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2025.

* TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS

Tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2025 :

PERSONNEL ET MATERIEL	HEURES NORMALES	
	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2024	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2025
Intervention des services techniques pour des missions d'expertise ou de conseils	68 €	69 €
Brigadier et brigadier-chef de Police Municipale	34,5 €	35 €
Intervention des services techniques pour des missions d'interventions diverses (y compris pour déclenchement d'alarme intempestif : à partir du 2 ^{ème} déplacement de l'agent d'astreinte dans l'année)	34,5 €	35 €
Intervention du service entretien ménager en cas de salles, logements, mobil-homes, ... non rendus dans un état correct de propreté	29 €	30 €
Pelle (heure)	94 €	97 €
Tracteur (heure)	73 €	73€
Camion-benne (journée)	516 €	526 €
Camion (heure)	73 €	75 €
Trafic ou master (heure)	56 €	57 €

Ce tarif subira une majoration de 66,67% en cas d'intervention le dimanche ou jours fériés et de 150 % en cas d'intervention de nuit. Les matériaux et pièces restent facturés au prix d'achat majoré de 10%.

*** FURNITURE ET POSE DE BUSES (uniquement dans la localité)**

Pour répondre à la demande croissante de busage des fossés au droit des propriétés des dongeois sur le domaine public communal, tout en répondant à des soucis de sécurité et d'esthétique, il est proposé de facturer les busages sur la commune de DONGES en adoptant les tarifs suivants nets de TVA à compter du **1^{er} janvier 2026** :

L'application d'une augmentation de **+2 %** du tarif 2025 est prévue en 2026.

Fourniture et pose de tuyaux armés 135A et accessoires

Désignation	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2025
Tuyau Ø 300	118 €/ml	121 €/ml
Tuyau Ø 400	126 €/ml	129 €/ml
Tuyau Ø 500	131 €/ml	134 €/ml
Regard 50x50 y compris fonte	254 € l'unité	260 € l'unité
Tête d'aqueduc	254 € l'unité	259 € l'unité

Fourniture et pose de tuyaux PVC CR8 et accessoires

Désignation	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2025
Tuyau PVC Ø 125	79 €/ml	81 €/ml
Tuyau PVC Ø 160	79 €/ml	81 €/ml
Tuyau PVC Ø 200	83 €/ml	85 €/ml
Tuyau PVC Ø 250	86 €/ml	89 €/ml
Tuyau PVC Ø 300	91 €/ml	93 €/ml
Tuyau PVC Ø 400	96 €/ml	99 €/ml
Regard 50x50 y compris fonte	255 € l'unité	260 € l'unité

*** FURNITURE ET TRANSPORT DE TERRE VEGETALE**

Les administrés sollicitent la Commune de DONGES pour la fourniture et le transport de terre végétale. A ce titre, il est pertinent de proposer un tarif afin de satisfaire la demande des administrés en fonction des disponibilités de terre végétale que possède la Commune.

Il est proposé de fournir et de livrer de la terre végétale sur le territoire de la commune de DONGES uniquement au tarif de :

*** 36 € le m³ net de TVA** à compter du **1^{er} janvier 2026** (35 €/ m³ net de TVA en 2025).

* FOURNITURE ET TRANSPORT DE BOIS DE CHAUFFAGE

Les administrés sollicitent la Commune de DONGES pour la fourniture de bois de chauffage. A ce titre, il est pertinent de proposer un tarif afin de satisfaire la demande des administrés en fonction des disponibilités que possède la Commune.

Il est proposé de fournir du bois de chauffage de DONGES uniquement au tarif de :

*** 55 € le stère net de TVA à compter du 1^{er} janvier 2026** (54 €/stère en 2025).

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le X décembre dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal par :

21 pour et 6 abstentions (Messieurs PERRIN, MIAULT, DELALANDE, PABOIS et Mesdames MOINARD et MISIN)

- **Approuve** les tarifs des services publics locaux pour 2026 ci-dessus énoncés.

Pour extrait conforme
Donges, le 15 décembre 225
Le Maire : François Cheneau

